

Mairie de SAINT-JUDOCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2016

Salle d'honneur mairie de SAINT-JUDOCE – 10h00

Le 26 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à 10H00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Martial FAIRIER, Maire suivant la convocation du 21 novembre 2016.

Etaients présents avec voix délibératives : M. FAIRIER Martial, M. DESPORTES Cyrille, M. HEUZE Philippe, Mme LEMERCIER Dominique, M. HOMO Sébastien, M. ANDEOLE Jacky, M. GABILLARD Jean-François, M. NIVOL René, M. LE FORESTIER Guillaume, M. JOUET Joël.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : Mme CHAMPALAUNE Rozenn à M. DESPORTES Cyrille, M. NIVOL Yannick à M. René NIVOL, M. LASSALLE Gilles à M. GABILLARD Jean-François.

M. LE FORESTIER Guillaume, n'a pas pris part au vote des deux délibérations concernant la mise en place du nouvel E.P.C.I., Dinan-Agglomération, ayant voté contre son établissement.

Secrétaire de séance : M. HOMO Sébastien est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 212-15 du CGCT.

<p><u>Nombre de conseillers municipaux</u></p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p>

1 – FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE :

Désignation du secrétaire de séance : M. HOMO Sébastien.

Approbations :

- Du compte-rendu du procès-verbal du 10/09/2016 ;
- Du compte-rendu du procès-verbal du 11/10/2016.

2 – DELIBERATIONS :

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – année 2015 :

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, il a été présenté le rapport annuel sur les activités de l'Etablissement Public Intercommunal.

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2015.

Transport scolaire Saint-Judoce-Plouasne – modification du trajet :

Actuellement, la durée du trajet de la ligne scolaire n° 020602 Saint-Judoce – Plouasne est de 1 heure. Il est important pour les collégiens que la durée de ce trajet soit réduite.

Une première réunion, en présence d'élus des communes concernées et du Conseil Départemental a eu lieu le 10 octobre 2016.

Lors de cette réunion, il a été convenu à ce que l'ensemble des efforts à fournir soit réparties entre les différentes communes concernées.

Concernant la commune de Saint-Judoce, il a été proposé que l'arrêt actuellement situé rue du Champ soit déplacé sur La D2a au niveau du carrefour.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le nouveau trajet sur la commune de Saint-Judoce, de la ligne scolaire n° 020602 Saint-Judoce – Plouasne, proposé.

Renouvellement du contrat avec « SACPA Chenil - Service :

Actuellement, la gestion des animaux errants sur la commune de Saint-Judoce est assurée par le groupe SACPA CHENIL SERVICE. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2016. La loi 99-5 du 06 janvier 1999 du code rural oblige aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire. Deux contrats ont été proposés :

- n° 1 : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h30 en dehors des jours fériés, pour un montant forfaitaire annuel de 677,89 € HT ;
- n°2 : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale 24 heures et 7 jours sur 7, pour un montant forfaitaire annuel de 1 085,91 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer soit le contrat n°1, mentionné ci-dessus.

Aménagement du bourg – contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage (A.M.O.) avec l’A.D.A.C. :

Dans le cadre de l’aménagement du bourg de Saint-Judoce, une réunion a eu lieu le 13/10/2016 en présence de l’A.D.A.C. et de l’A.T.D. (Agence Technique Départementale) de Dinan.

Lors de cette réunion, il a été proposé d’établir un dossier de consultation de maîtrise d’œuvre. La rédaction du dossier de consultation serait élaborée par l’A.D.A.C.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à signer un contrat de rédaction du dossier de consultation de maîtrise d’œuvre pour les missions d’avant-projet et de projet concernant l’aménagement du bourg de Saint-Judoce par l’A.D.A.C. 22.

Dinan Agglomération – composition du futur conseil communautaire :

La fusion de Dinan-Communauté, et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan, et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur et 3 communes du pays de Du Guesclin, entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes composant la nouvelle communauté.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité a décidé de retenir la répartition du droit commun pour la composition du conseil communautaire de l’EPCI issu de la fusion de Dinan Communauté et des communautés de communes du pays de Caulnes, Plancoët-Plélan, et extension à 7 communes du Pays de Matignon, 3 communes de Rance-Frémur et 3 communes du pays de Du Guesclin, soit un nombre de sièges total de conseillers communautaires égal à 91.

Dinan Agglomération – composition du futur conseil communautaire – désignation du conseiller communautaire et du suppléant :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, pour connaître le conseiller communautaire et le suppléant après la nouvelle répartition des sièges, il faut se référer à l’ordre du tableau municipal.

Le conseil municipal, à l’unanimité, a pris acte de la composition du tableau municipal et de désigner :

- M. FAIRIER Martial conseiller communautaire titulaire ;
- M. DESPORTES Cyrille conseiller communautaire suppléant.

Achat vaisselle – signature de la commande :

Lors du vote du budget primitif de l’exercice 2016, il a été décidé de remplacer la vaisselle (assiettes, verres, couverts et divers) de la salle des fêtes.

Trois fournisseurs ont été contactés : la société METRO, la société PROMOCASH, la société IKEA

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à signer la commande avec la société METRO.

3 – INFORMATIONS :

Point sur l’avancement des travaux :

- Etude travaux de la salle des fêtes ;
- Parquet salle d’honneur ;
- Rampe escalier de l’église ;
- Travaux divers.

Aménagement du bourg :

- Point sur l’aménagement du bourg.

Point sur le PLUI : les différents groupes de travail recensent les haies bocagères

Droit individuel à la formation : à partir du 1^{er} janvier 2017, les élus bénéficient d'un droit à la formation individuel de 20h par an, cumulable.

Ballade thermique : la balade thermique est programmée le samedi 10 décembre 2016 à 7h30 sur le secteur du Châtel, suivie d'une conférence à 10h00, au café communal.

Conseil école du 08/11/2016 : présentation de la réunion.

Dinan agglomération : journée fondatrice du 19/11/2016 à Saint-Cast-Le Guildo : présentation de la charte

Commission travaux du 23/11/2016 : l'ordre du jour portait sur les nouveaux emplacements des panneaux d'agglomération du bourg, la mise en peinture du bureau du maire, l'avenir de la haie située entre le dépôt des bus « Guilloux-Durand » et le bosquet au Champ –Hervé.

Commission finances du 23/11/2016 : l'ordre du jour portait sur les subventions attribuées aux associations, sur les tarifs communaux pour l'exercice 2017.

Nouvelles cartes d'identité : à partir du 1^{er} décembre 2016, les communes ne seront plus habilitées à recevoir les demandes de cartes d'identité. Pour Saint-Judoce, les communes les plus proches aptes à recevoir ces demandes sont Broons et Dinan.

Service base canal : il est présenté le nouvel aménagement le long du canal.

4 - QUESTIONS DIVERSES